

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 13 septembre 2022 - salle de réunion de la Mairie**

---

L'an deux mille vingt-deux, et le treize septembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

---

**Nombre de membres en exercice : 15    Présents : 12    Votants : 15**

**Présents :** M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme BEIJBOM Christina, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CORMINIER Eric, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, Mme GIRAUD Murielle, Mme GÜRKE Lise, M. MICHON Jean-Luc

**Absents excusés :** M. FONTE Sylvain, M. CIOT Romuald, M. MAILHÉ Frédéric

**Ont donné** M. FONTE Sylvain à M. CURT Jean-Pierre

**procuration :** M. CIOT Romuald à Mme GIRAUD Murielle

M. MAILHÉ Frédéric à Mme GURKE Lise

**Date de convocation du Conseil Municipal :** lundi 05 septembre 2022

Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juillet 2022 ;**
    1. Temps de travail 1607 heures et instauration des heures complémentaires et supplémentaires ;
    2. Vente de l'ancien UNIMOG 16 B50 ;
    3. Marché à bons de commande -Travaux de voirie : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commission d'ouverture des plis ;
    4. Point sur la mise à disposition du gîte communal de Combalberte à des familles Ukrainiennes ;
    5. Budget communal : décisions modificatives budgétaires ;
  
  - **Diverses informations.**
-

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Réunion du 13 septembre 2022 - salle de réunion de la Mairie

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2022**

Après quelques remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

**OUVERTURE DE SÉANCE**

**PERSONNEL COMMUNAL**

**1 – TEMPS DE TRAVAIL 1607 HEURES ET INSTAURATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES :**

Monique Desmoulins présente le document 1607 h qui a été précédemment envoyé à tous les élus.

Un peu d'histoire, la loi de 2001 relative au temps de travail dans la fonction publique, fixait la durée hebdomadaire à 35h par semaine, au lieu des 39h, et la durée annuelle à 1607h.

Des collectivités avaient conservé une durée de temps de travail inférieure à la durée réglementaire des 35h. Au vu de ces disparités, l'Etat décide d'harmoniser le temps de travail des collectivités au niveau national. Ainsi toutes les collectivités à compter du 01/01/2022 ont l'obligation de respecter la règle des 1607h annuelles de travail.

Concernant la commune de Saint Honoré, le passage aux 35h a été appliqué dès 2001 sous l'égide de l'ancien Maire M. Dominique GUILLOT.

Pour matérialiser cette régularisation, un dossier " règlement intérieur" sur les 1607h a été présenté et approuvé à l'unanimité par le Centre de Gestion 38.

Quelques explications et modifications ont été abordées :

- Pour le nombre de jours fériés, il a été retenu au niveau national une moyenne de 8 jours.
- Sur les conseils du Centre de Gestion, des modifications ont été apportées pour le nombre de jours d'autorisation d'absence pour événements familiaux dans le cas du décès d'un enfant selon s'il est âgé de plus ou moins 25ans.
- Le compte épargne temps est en cours d'élaboration.

Pour les jours fériés, un accord national a été conclu pour définir une moyenne de 8 jours par an et ne pas imposer aux communes de recalculer les heures de travail tous les ans.

Le Maire remercie Madame Monique DESMOULINS pour son travail pour ce dossier.

**15 VOIX POUR**

**VÉHICULE COMMUNAL**

**2 - VENTE DE L'ANCIEN UNIMOG 16 B50:**

Le 30 juillet, une offre d'achat pour un montant de 17 502€ TTC a été faite par un particulier situé dans le VERCORS, ce véhicule avait été acheté pour environ 600 000 Francs en 1995. La TVA n'est pas applicable sur une vente faite par la commune.

**15 VOIX POUR**

**MARCHE**

**3- MARCHÉ À BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION D'OUVERTURE DE PLIS :**

Titulaire : M. Jean Pierre CURT

Suppléant : M. Jean Luc MICHON

**15 VOIX POUR**

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**4 - POINT SUR LA MISE À DISPOSITION DU GITE COMMUNAL DE COMBALBERTE A DES FAMILLES UKRAINIENNES :**

La loi évolue très vite et de nombreuses modifications ont été apportées par la préfecture depuis le dernier conseil municipal qui changent le contexte notamment financier.

Une mise au point a été faite avec les associations mettant en avant 2 handicaps sur la commune :

- 1- La situation géographique du gîte trop isolée pour des personnes fragiles (femmes, enfants). C'est loin de la ville, des écoles, des commerces, de l'emploi et de Grenoble. A laquelle s'ajoute la barrière de la langue car ils ne parlent pas ou peu anglais mais parlent le russe / ukrainien.
- 2- Le loyer est trop élevé. L'Aide aux Demandeurs d'Asile réduit considérablement, les APL ne seront plus octroyées automatiquement et sont dorénavant soumises à l'obtention d'un emploi. La mise à disposition du gîte est attendue à titre

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 13 septembre 2022 - salle de réunion de la Mairie**

gracieux par les associations et la préfecture, seule une participation financière pour l'eau et l'électricité peuvent être envisagées.

L'isolement de ces personnes est un vrai risque sachant que les associations ne les accompagneront plus une fois que la commune les prendra en charge.

La délibération doit déterminer si les membres du conseil souhaitent s'engager et continuer cette démarche en acceptant de ne pas percevoir de loyer tant que les familles accueillies n'auront pas d'emploi.

Est-ce que le conseil est toujours d'accord pour accueillir ces familles Ukrainiennes ?

Est-ce que le conseil souhaite faire l'effort financier et ne pas demander de loyer ? Et solliciter une aide aux associations pour la participation aux charges ?

Le vote se fait à bulletin secret. Il a été ainsi décidé de supprimer le loyer mais de demander une participation aux charges s'élevant à 250 € à la famille Ukrainienne.

**9 VOIX POUR  
4 VOIX CONTRE  
2 ABSTENTIONS**

**FINANCES**

**5 - BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :**

Deux subventions ont été encaissées en 2022 concernant :

- D'une part les aménagements de sécurité à Saint-Honoré Village
- D'autre part les travaux de voirie effectués au hameau de Pontcharra.

Ces crédits supplémentaires permettront de financer les travaux d'aménagements du rond-point de l'entrée de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les modifications de crédits budgétaires indiquées dans le tableau ci-après :

<u>OBJET</u>	<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	Chapitres/ Articles/ Opérations	Sommes
Subvention Conseil Départemental : <i>Aménagements sécurité Saint-Honoré Village</i>	RI - 13-1323-141	5 322.00 €
Subvention Conseil Départemental : <i>Voirie communale – hameau de Pontcharra</i>	RI – 13-1323-153	6 643.00 €
Agencements et aménagements de terrains : <i>Aménagement rond-point entrée Commune</i>	DI - 21-2128-160	11 965.00 €

**15 VOIX POUR**

**DIVERS-INFORMATIONS**

**Point DUER :**

Le Document Unique d'Évaluation des Risques a été rédigé.

Il est encore à l'état de projet car il doit être complété par les fiches de poste et devra être présenté aux employés communaux.

Il sera transmis à l'ensemble du conseil.

**Appel à projets Région AURA :**

La collectivité régionale souhaite poursuivre son soutien aux projets d'ampleur des communes et de leurs groupements au moyen du dispositif Contrat Région.

Le Contrat Région permet d'accompagner avec une vision pluriannuelle les projets des collectivités qui souhaitent développer leur attractivité, répondre aux besoins des populations, en soutenant les projets ayant un rayonnement au-delà du périmètre communal. Par ailleurs, le déploiement du Contrat Région contribue activement au soutien de l'économie régionale en incitant et en favorisant la réalisation de chantiers d'investissement portés par les collectivités territoriales faisant appel aux entreprises locales.

Ce soutien régional pluriannuel aux projets des territoires est complémentaire au soutien apporté aux communes dans le cadre du Bonus Ruralité, du Bonus Bourg-centre et du Bonus villes moyennes.

Dans le cadre de ce contrat Région Matheysine, la région a recensé les projets de l'ensemble des communes.

Présentation des projets présentés à la Région pour les 5 ans à venir.

Projet n°1 : aménagement du centre de village

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 13 septembre 2022 - salle de réunion de la Mairie**

Projet n°2 : rénovation de la salle polyvalente Charles PONCET

**Éclairage Public :**

Une intervention est prévue par l'entreprise en charge de la programmation des éclairages à la suite de décalage. Des modifications ont donc été apportées pour déclencher l'éclairage à 5h du matin au lieu de 4h du matin.

**ROSI SOLAR :**

Accord du permis modificatif pour ROSI SOLAR. Dans le respect de la réglementation un accès pompier a été créé.

**Communauté de Communes :**

La communauté de commune a retenu la commune de Saint Honoré pour la participation de militaires lors de la commémoration du 11 novembre 2022 à 10h30.

**Stagiaires :**

2 stagiaires ont été recrutées jusqu'à la fin de l'année.

**LA SÉANCE EST LEVÉE**

**À 22h21**